

Projet présenté par les députés :
M^{mes} et MM. Eric Bertinat, Stéphane Florey et
Patrick Lussi

Date de dépôt : 10 mai 2010

Proposition de motion

demandant au Conseil d'Etat de présenter un bilan des investissements non réalisés et les moyens mis en œuvre pour assurer une réalisation rapide des investissements budgétés permettant d'assurer l'efficacité de la politique anticyclique

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que le Grand Conseil a voté pour plus de 2,7 milliards de francs d'investissements entre 2005 et 2009;
- qu'en 2009 le taux de réalisation des investissements a été de 83% des dépenses prévues au budget 2009;
- que 932 millions de francs d'investissements ont été budgétés pour 2010;
- qu'une politique anticyclique a justifié des investissements importants;
- que si les investissements ne sont pas réalisés rapidement la politique anticyclique ne déploie pas ses effets;
- que la concrétisation des investissements votés requiert des moyens en corrélation avec l'importance desdits investissements;
- que la Cour des comptes a montré que certains services du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) étaient débordés et faisaient recours à des prestataires externes pour assurer les tâches qui leur sont dévolues.
- qu'une fraction importante du gros œuvre du CEVA a été adjugé à une entreprise étrangère;

invite le Conseil d'Etat

- à rendre rapport sur les raisons de la non réalisation d'investissements inscrits aux budgets 2005-2009 et sur les stratégies que compte utiliser le DCTI pour augmenter le taux de réalisation des investissements budgétés;
- à rendre rapport sur le retour des sommes investies par notre canton, pour lui-même, pour les cantons voisins, pour les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie (en termes d'emplois dans les secteurs concernés, de chiffre d'affaires pour les entreprises genevoises, etc.)
- à informer le Grand Conseil comment il compte réaliser une politique anticyclique dans notre canton si, d'une part, les dépenses d'investissement budgétées ne sont pas réalisées rapidement et que, d'autre part, ces dernières profitent à des entreprises étrangères.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La loi établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2009 (D 3 70) prévoyait des dépenses d'investissement pour 720 185 503 F. Les comptes 2009 de l'Etat de Genève ont montré que seuls avaient été dépensés 596,5 millions de F sur les 720,2 millions. En d'autres termes, un sixième des investissements budgétés n'a pas été réalisé.

Au cours de la période 2005-2009, les investissements ont crû d'année en année. Pour l'année 2009, la forte augmentation des investissements résulte, d'après le rapporteur de majorité de la Commission des finances, d'une volonté politique du Conseil d'Etat de maintenir une ligne d'investissement forte et de mettre en œuvre une politique anticyclique.

Se pose la question de savoir si des investissements conséquents, adoptés à des fins de politique anticyclique, sont pertinents s'ils ne sont pas réalisés à brève échéance. La conjoncture pouvant évoluer rapidement, des investissements consentis en période de crise risquent d'être concrétisés lorsque l'économie connaît une phase de croissance soutenue.

Il ne suffit pas de voter des dépenses d'investissements pour que les projets voulus se réalisent. Il faut compter sur le Département des constructions et des technologies de l'information (ci-après : DCTI) qui doit pouvoir mener à bien les divers projets.

Alors que le budget 2005 de l'Etat de Genève prévoyait 412,4 millions de dépenses d'investissement, le budget 2010, lui, en prévoit 932 664 012 F. Nous nous demandons si, face à l'inflation des dépenses d'investissements, le DCTI est toujours en mesure d'assurer le suivi de ces nombreux projets. Pour mémoire, la Cour des comptes avait relevé dans son rapport du 30 juin 2009 relatif au centre des technologies de l'information (CTI), qu'il faisait appel, à grands frais, à des prestataires de services externes pour effectuer des tâches pérennes qu'il ne parvenait pas à assurer en interne.

Il est tout-à-fait légitime pour le Parlement de s'interroger sur le fait que les dépenses d'investissements qu'il a votées pourront être réalisées le plus promptement possible et si les moyens dont disposent le DCTI sont adéquats – à la différence de ceux du CTI – pour mettre en œuvre la politique ambitieuse en matière d'investissement voulue par sa majorité.

Par ailleurs, l'on apprend que 41,11% du gros œuvre du chantier du CEVA, s'élevant à 776 millions de francs, a été adjugé à l'entreprise française Vinci, au détriment d'entreprises genevoises, probablement plus à même de réaliser la politique anticyclique par l'utilisation de main d'œuvre locale. Cela étant, nous souhaiterions savoir en combien d'emplois peuvent se chiffrer les dépenses d'investissement consenties par le Grand Conseil et si les emplois sont créés à Genève, dans la zone frontalière ou dans l'Union européenne.

Pour les raisons exposées ci-dessus, nous demandons au Conseil d'Etat de bien vouloir exposer les raisons à l'origine de la non réalisation d'investissements et comment il entend assurer un taux plus élevé de réalisation des dépenses d'investissements budgétées.

Par conséquent, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de soutenir la présente proposition de motion.